



SOCIÉTÉ DES AMIS  
DE VERSAILLES

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Panier pique-nique

Assemblée Générale le samedi 10 juin 2023

**Inscription à confirmer avant  
le 2 juin 2023**

À noter : Le pique-nique est ouvert aux membres de l'association à jour de cotisation uniquement (les Jeunes Amis mineurs ont cependant la possibilité de réserver un panier pour leur accompagnant majeur non-membre). Chaque panier comprend entrée-plat-dessert ainsi qu'une bouteille d'eau minérale et du pain. Les paniers (un par personne) seront distribués à la fin de l'Assemblée Générale. Pour plus de précisions, rendez-vous sur notre site internet ou par téléphone.

N° membre : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Panier végétarien / viande / poisson

N° membre : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Panier végétarien / viande / poisson

N° membre : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Panier végétarien / viande / poisson

Accompagnant d'un membre  
Jeune Ami mineur :

Nom : .....

Prénom : .....

Panier végétarien / viande / poisson

Nombre de paniers souhaités : ..... x 28 € = ..... €

**Montant total = ..... €**

Votre inscription au pique-nique vous sera confirmée  
la semaine précédant l'Assemblée Générale

Château de Versailles - RP 834 - 78008 VERSAILLES CEDEX

Tél. : + 33 (0)1 30 83 75 48 - Site Internet : [www.amisdeversailles.com](http://www.amisdeversailles.com) - Contact : [ag@amisdeversailles.com](mailto:ag@amisdeversailles.com)

### Règlement :

• Sur notre site internet :  
[www.amisdeversailles.com](http://www.amisdeversailles.com) (rubrique activités) :  
inscrivez-vous puis choisissez le mode de  
paiement qui vous convient.

• Par courrier :  
Par chèque à l'ordre de la Société des Amis de  
Versailles, accompagné du bulletin d'inscription  
complété.

Chèque N° : .....

Date : ..... / ..... / 2023

Montant : .....€

Banque : .....

• Par virement :  
FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614  
BIC : BNPAFRPPXXX

Merci de nous adresser votre bulletin  
d'inscription complété par mail ou par courrier.

• Dans nos bureaux :  
Par chèque, espèces ou carte bancaire après  
avoir complété le bulletin d'inscription.